

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AVENIR PARTAGE ISR PART A - FR0010814400

Cet OPCVM est géré par la société OFI ASSET MANAGEMENT.

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF : Diversifié

Objectif de gestion : L'objectif de gestion du Fonds est de réaliser une performance supérieure ou égale à celle de l'indice composite : 50% DJ Stoxx Sustainability Dividendes Nets Réinvestis + 40% Euro Aggregate Index Coupons Réinvestis + 10% EONIA Capitalisé. La gestion s'effectue de façon discrétionnaire et repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations...).

Le Fonds ayant un objectif solidaire, les porteurs verseront à la Fondation de l'Avenir, sous forme de don, le coupon annuel qui leur est versé par le Fonds.

Indicateur de référence : L'investisseur pourra comparer les performances du Fonds à celles de l'indice composite : 50% DJ Stoxx Sustainability Dividendes Nets Réinvestis + 40% Euro Aggregate Coupons Réinvestis + 10% EONIA Capitalisé.

Stratégie de gestion : Avenir Partage ISR est un OPCVM d'OPCVM exposé aux parts et actions d'autres OPCVM ayant pour thématique déclarée l'investissement socialement responsable et le développement durable. L'objectif du Fonds est de rechercher en permanence des opportunités de marché et de rester flexible sur l'allocation du portefeuille. La recherche de surperformance résulte d'une gestion active des pondérations. La sélection des OPCVM sous-jacents répond à une analyse extra-financière afin de s'assurer de la cohérence ISR et/ou Développement Durable de chacun des produits sélectionnés : (critère sociaux, environnementaux et de gouvernance d'entreprise)

Il décide également de l'exposition du portefeuille au marché actions européennes (entre 0% et 60%) et aux marchés obligataires (entre 40 et 100%). Le Fonds pourra être exposé aux pays émergents dans la limite de 15% de son actif net. L'exposition du Fonds au risque de change peut représenter 100%

Pour la partie actions du portefeuille, la sélection des OPCVM s'effectue parmi des OPCVM ayant notamment pour thématique l'environnement et le développement durable.

La partie obligataire du portefeuille est gérée de façon flexible et concilie une poche constituée d'OPCVM monétaire et une poche plus dynamique qui aura pour objectif de capter d'avantage de performance via des OPCVM diversifiés ou obligataires mettant en œuvre des stratégies basées sur la gestion de la sensibilité et du positionnement sur la courbe des taux en fonction des anticipations économiques et financières - la gestion de la position « crédit » : le gérant, en fonction de ses analyses, détermine le pourcentage de fonds « crédit » détenus en portefeuille ; les investissements s'effectuent principalement dans des fonds spécialisés - La sélection de fonds mettant en œuvre des stratégies de « performance absolue ».

Le niveau d'exposition à l'une ou l'autre des poches pourra varier en fonction des anticipations du gérant. La poche obligataire du portefeuille est gérée sans contrainte de notation, de type d'émetteur ou de zone géographique et se laisse la possibilité de détenir des titres hauts rendements (ou High Yield).

Le processus de sélection s'effectue en 3 étapes principales :

- l'identification de produits présentant une unité de style
- l'analyse quantitative et qualitative du comportement des produits les plus performants par famille
- la validation d'une sélection par une analyse approfondie des portefeuilles et des processus de gestion.

Le Fonds sera investi au minimum à hauteur de 50% de son actif en parts et actions d'autres OPCVM : parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger coordonnés (agréés conformément à la Directive 2009/65/CE) investissant au maximum 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPCVM ou de fonds d'investissement. Le Fonds pourra également investir dans la limite de 30% de son actif en parts et actions d'autres OPC français ou étrangers ou fonds d'investissement de droit étrangers, européens ou non, qui satisfont aux conditions prévues aux 1° à 4° de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

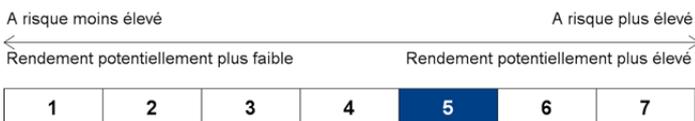
Dans le but de remplir un de ses objectifs de gestion (le versement annuel d'un coupon), le Fonds pourra détenir des titres en direct à hauteur de 49% maximum. Ces titres vifs, qui ne sont pas nécessairement sélectionnés selon des critères d'investissement socialement responsable, n'ont pas vocation à être conservés en portefeuille (maximum 10 jours). Compte tenu de cet objectif de versement annuel d'un coupon, et dans la limite ci-dessus évoquée, le portefeuille pourra être investi directement (i) en obligations, titres de créance et instruments du marché monétaire libellés en Euros ou en devises. La sélection se fera en fonction du montant du coupon annoncé et sera discrétionnaire en termes répartition dette privée/publique et de notation. Toutefois, les émetteurs de ces titres auront une notation qui est au minimum, au moment de l'acquisition, supérieure ou égale à BBB chez Standard & Poor's, et (ii) accessoirement en actions.

Le Fonds peut intervenir sur des contrats financiers, à terme ferme ou conditionnel (négociés sur des marchés réglementés et organisés, français et étranger). Le gérant peut prendre des positions sur les instruments financiers à terme et instruments à dérivés intégrés afin de couvrir le portefeuille contre une baisse anticipée des marchés, ou à l'inverse, afin de l'exposer à une hausse attendue de ces mêmes marchés. Le gérant s'autorise également à couvrir le portefeuille contre le risque de change. Cette couverture du risque de change est gérée de façon active et discrétionnaire. L'exposition du portefeuille sur ce type d'instruments n'a pas vocation à être supérieure à 100%.

Conditions de souscription et de rachat : La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse ouvré, non férié à Paris et est datée de ce même jour. L'investisseur a la faculté de souscrire ou d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande, auprès du Dépositaire, chaque jour de valorisation (Bourse de Paris) avant 10H00. La Société de Gestion statue chaque année sur l'affectation des résultats et peut décider de leur capitalisation ou de leur distribution totale ou partielle.

Recommandation : La durée de placement recommandée est de 5 ans. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur synthétique a été déduit de l'estimation de la volatilité historique calculée à partir des performances hebdomadaires d'un indice composite sur une période de 5 ans. La composition de cet indice a été déterminée à partir des expositions actuelles du fonds aux marchés d'actions, obligataires et monétaires.

Le risque de l'OPCVM se situe actuellement au niveau 5 de l'indicateur synthétique. Ce niveau de risque intermédiaire s'explique par l'obligation pour le fonds d'être exposé en actions à hauteur maximale de 60% de son actif.

Risque important pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur

Risque de crédit : Par ailleurs, le fonds étant exposé (en direct ou par l'intermédiaire de parts d'OPCVM) aux marchés monétaire et obligataire à hauteur minimale de 40% de

son actif, il est exposé au risque de crédit en cas de dégradation de la qualité de crédit ou de défaut d'émetteurs de titres détenus en portefeuille.

Risque lié à l'utilisation de produits dérivés : le fonds est exposé au risque lié à l'utilisation de produits dérivés, notamment en raison de la possibilité pour le gérant de couvrir ou d'exposer le portefeuille aux marchés d'actions, de taux ou de change par le biais de contrats à terme fermes ou conditionnels.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée, le classement de votre OPCVM étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur le profil de risque et de rendement dans le prospectus complet disponible auprès de la Société de Gestion OFI ASSET MANAGEMENT.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

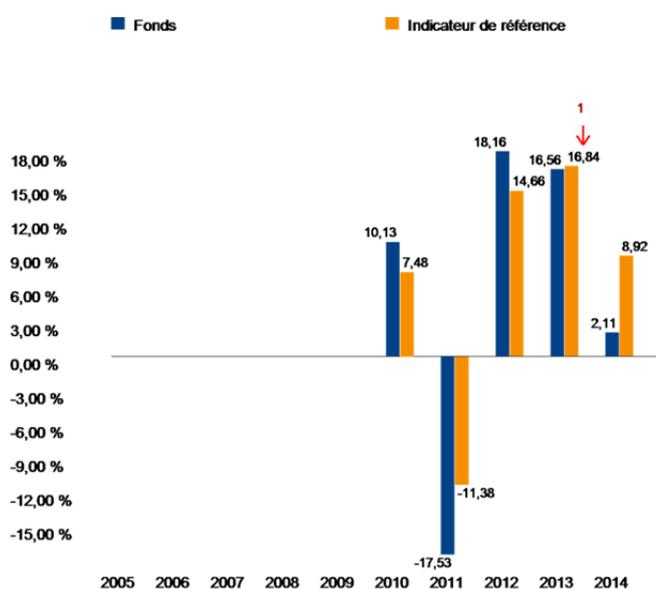
Frais ponctuels prélevés avant ou après votre investissement	
Frais d'entrée	1.80%
Frais de sortie	Non applicable
Les frais d'entrée et de sortie mentionnés sont en maximum. Dans certains cas l'investisseur pourra payer moins cher, il peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. Les frais d'entrée sont prélevés avant que votre capital ne soit investi et que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants ¹	2.57%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Non applicable

(1) **Frais courants** ¹ : Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2014. Ce pourcentage peut varier d'une année à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la page 11 du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.ofi-am.fr

Performances passées



Indicateur de référence jusqu'au 18/06/2013 : 50% DJ Stoxx Sustainability Dividendes Nets Réinvestis + 40% Euro Aggregate Index Coupons Réinvestis + 10% EONIA Capitalisé.

Les commissions d'entrée éventuellement prélevées ne sont pas prises en compte dans le calcul des performances.

Les frais courants ainsi que la commission de surperformance sont pris en compte dans le calcul des performances.

Cet OPCVM a été créé le 17/03/2006 – Les parts A ont été créées le 22/10/2009 – Devise utilisée pour les calculs : EUR

Changements significatifs au cours des 5 dernières années :

1. 09/08/2013 : Refonte du prospectus : changement de classification au profit d'OPCVM Diversifié - Changement indicateur de référence et de fait d'objectif de gestion : indice composite égal à 50% DJ Stoxx Sustainability Dividendes Nets Réinvestis + 40% Euro Aggregate Index Coupons Réinvestis + 10% EONIA Capitalisé - Refonte de la stratégie de gestion : désormais l'exposition du portefeuille au marché actions européennes (entre 0% et 60%) et aux marchés obligataires (entre 40 et 100%). Le Fonds pourra être exposé aux pays émergents dans la limite de 15% de son actif net. Modification du profil des risques avec intégration risqué lié aux pays émergents et risque lié au marché des obligations High Yield à caractère spéculatif et suppression du risque de contrepartie - Diminution des frais de gestion maximum des parts I passent de 0.70% à 0.60%

Les performances affichées ne sont plus significatives.

Avertissement : les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Informations pratiques

Nom du dépositaire : SOCIETE GENERALE PARIS

Des informations complémentaires (valeur de la part, prospectus complet, rapports annuels) peuvent être obtenues gratuitement :

- sur simple demande écrite auprès de la Société de Gestion OFI ASSET MANAGEMENT, société de gestion agréée par Commission des Opérations de bourse le 15/07/1992 sous le n° GP 92-12 à l'adresse suivante : OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 PARIS
- à l'adresse mail suivante : contact@ofi-am.fr. Vous pouvez également contacter notre Direction Commerciale au 01 40 68 17 10.

Ces informations sont disponibles dans les langues suivantes : Français

Le régime fiscal des revenus et des plus values de l'OPCVM est fonction de la situation particulière de l'investisseur et de son pays de résidence fiscale. Il est préférable de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

La responsabilité de la Société de Gestion OFI ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

D'autres informations sur la Société de Gestion et ses OPCVM sont disponibles à l'adresse suivante : www.ofi-am.fr. Afin de permettre aux porteurs de parts qui le souhaitent de répondre à des besoins spécifiques et, à titre d'exemple, de se conformer à la réglementation qui leur est applicable, la société de gestion transmettra dans un délai raisonnable, à tout porteur qui en fera la demande, les informations nécessaires, dans le respect des règles de bonne conduite prévues par la réglementation.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. La société OFI ASSET MANAGEMENT est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations relatives aux parts I du FCP sont également disponibles sur simple demande (cf modalités ci-dessus)

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au : 13/03/2015